

Ordre moral

« *Écrasez l'infâme* » (Voltaire)

C'est entendu, il y a le Bien et le Mal, ce qui est permis et ce qui est défendu ! Toute société impose des règles sans lesquelles la vie en commun serait impossible, et nous sommes des animaux sociaux. Mais chez les humains, les sociétés se transforment à un rythme rapide et en profondeur, si on les compare aux autres sociétés animales. Ce qui devrait nous amener à prendre en compte le caractère relatif des morales successives ou simultanées que l'humanité s'impose, et nous conduire à plus de prudence et de tolérance.

Pourtant il n'en est rien ! Pour nous en tenir à notre aire culturelle, Socrate, Jésus, les chrétiens puis les juifs, les hérétiques, les homosexuels, les femmes adultères (mais non les hommes), les filles-mères ou avortées (mais non leurs partenaires), les sorciers et surtout les sorcières ont été victimes tour à tour ou dans le même temps de meutes de brutes et de mégères hurlant à la mort avec l'approbation des savants, les encouragements des puissants et la bénédiction des prêtres. Que les changements récents de nos mœurs, résultat inévitable de la pilule et de la déchristianisation, soient ou non considérés comme un progrès, l'espèce des censeurs impitoyables et des bourreaux et bourelles subsiste et même semble proliférer et prospérer, grâce notamment aux réseaux sociaux et à la négligence et au mépris affichés par les pouvoirs successifs, du moins en France où elle se trouve pratiquement paralysée, à l'égard de cette institution ambivalente mais pourtant nécessaire qu'on nomme très improprement « la Justice », et dont la double fonction est d'une part, de veiller à ce

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

que soit maintenu l'ordre voulu par la classe dominante et, d'autre part, de trancher les litiges en appliquant des règles et des procédures que ne protège aucun secret, du moins dans les régimes qui se prétendent démocratiques. Cette conjoncture tend à faire émerger un nouvel ordre moral imposé non plus, comme sous la Restauration, par le pouvoir central, mais par une fraction influente et manipulatrice de la classe dominante, bien représentée dans les universités et dans les partis prétendument de gauche.

Tenons-nous en à quelques exemples de la variabilité de nos jugements. Premier exemple : l'homosexualité a reçu au cours de notre histoire les traitements les plus variés : parfaitement licite chez les Grecs, largement pratiquée et tolérée à Rome, elle conduisit à la lapidation en islam, et dans la chrétienté au bûcher, du moyen âge à 1750 en France, alors que depuis longtemps, à la Cour, elle était tolérée, jusqu'à ce que notre Assemblée nationale législative soit, en 1791, la première instance européenne à retirer le « crime de sodomie » de son code pénal et qu'entre 2001 (Pays-Bas) et 2021, vingt-neuf pays pratiquent le mariage homosexuel. Deuxième exemple : la morale bourgeoise d'hier s'accommodait fort bien de la pédophilie : les goûts et les exploits d'André Gide (1869-1951), qui s'en vantait candidement, s'ils indignaient le reste des familles, faisaient sourire la bonne société, qui l'a comblé d'honneurs, d'autant qu'il ne semblait s'en prendre qu'aux plus démunis : enfants pauvres de Paris ou d'Italie, petits nègres du Congo) ; l'ancien ministre André Le Trocquer eut droit, dans l'affaire des « ballets roses » (1959) à l'indulgence du tribunal, eu égard à son passé d'ancien combattant mutilé, tandis que les filles de 12 (ou 15 ?) à vingt ans exploitées se faisaient sévèrement sermonner par le président du tribunal : en un temps où la

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

pédophilie n'était pas un délit, on reprochait aux accusés un « *attentat aux moeurs* », « *l'incitation à la débauche* » et « *la corruption des jeunes* », sans prendre en compte l'éventuelle souffrance de celles-ci. Enfin, troisième exemple : les sociétés de la Grèce et de la Rome antiques pratiquaient de façon systématique, à des fins d'eugénie et de régulation des naissances l'avortement, au sujet duquel les pères de l'Église, comme les docteurs de la foi israélites ont longuement débattu, certains « savants » considérant, suivant Aristote, que cet acte n'est pas criminel tant que l'embryon n'est pas doté d'une âme (?), opinion reprise par certains docteurs musulmans ; on sait avec quel acharnement l'Église catholique et les Évangélistes s'y opposent actuellement, au nom du respect de la vie.

Aujourd'hui, dans une zone restreinte de la planète, est en cours une révolution qui, tirant les conséquences logiques de notre tradition des droits humains, tend à fonder la morale sur l'épanouissement de l'individu. Cela suppose que l'on prenne au sérieux l'égalité et le respect des personnes de tous sexes et de toute origine, la libre disposition de son corps par chacune et chacun venant compléter les libertés d'opinion, de croyance et de leur expression. Nul ne peut dire comment elle sera jugée par les prochaines générations : dans la jeunesse (lointaine) du Témoin gaulois, le mariage homosexuel de Néron et ceux d'Héliogabale étaient présentés dans les manuels scolaires comme autant d'exemples de « la décadence romaine » ! Mais aujourd'hui, elle est desservie par des militants et des militantes écervelées et incohérentes qui la retournent en son contraire. Qui doute, sinon les agresseurs, que les violences sexuelles de tous ordres doivent être dénoncées, combattues et réprimées ? Mais les plaintes doivent être adressées dans le respect des droits des accusés et ces

Le Témoin Gaulois – Au Fil des jours IX

litiges, comme tous les autres, doivent se régler soit entre les personnes concernées (de façon civilisée), soit devant les juges. Jeter un nom en pâture aux meutes toujours prêtes à lyncher, c'est encourager les dénonciations calomnieuses de partenaires déçus ou de jaloux. On objectera à juste titre que les policiers chargés de recevoir les plaintes se montrent souvent indifférents ou incrédules, qu'ils ne leur donnent souvent pas de suite et que les tribunaux, quand ils sont saisis, réagissent dans des délais insupportables. C'est justement sur ce terrain qu'il convient d'agir : sensibiliser l'opinion par des manifestations comme celle du 20 novembre, et obliger les élus, à tous les niveaux, à se prononcer clairement sur ces problèmes : ne pas laisser la droite détourner la campagne vers ses propres thèmes (immigration, sécurité) et exiger des candidats qu'ils s'engagent à mieux former les policiers et donner à la justice les moyens qui lui sont actuellement refusés d'agir¹.

Nous avons malheureusement appris qu'un pouvoir qui repose sur une base électorale dérisoire ² doit consacrer essentiellement sa police à la répression et la flatter parce qu'il en dépend. Ce n'est pas une raison, quelle que soit la cause défendue, de hurler avec les loups, de participer aux lynchages ou de les tolérer et de renoncer à ce qui nous reste de liberté : elle ne s'use que si on ne s'en sert pas.

Lundi 22 novembre 2021

1 On pourrait aussi poser une autre question, qui a plus d'importance pour notre avenir que l'immigration : celle de l'éducation et de la recherche, mais ce n'est pas notre sujet.

2 **Élus % aux 2 tours Année Refus de voter***

Macron 24,00 et 66,6 2017 26,00%

Hollande 28,63 et 51,64 2012 25,00%

Sarkozy 31,18 et 53,06 2005 21,00%

* **Refus de voter : non inscrits, abstentions, blancs, nuls**